

## DECISION DU PRESIDENT.CA 034-2019

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;**  
**Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.**

**Objet de la décision**                      Demande de déclassement de l'ISTIA

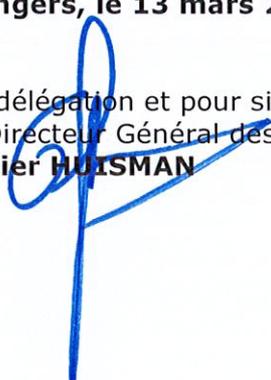
**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver le déclassement (destruction) de matériel informatique.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 13 mars 2019**

Par délégation et pour signature,  
Le Directeur Général des Services  
**Olivier HUISMAN**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **20 mars 2019**



Angers, le 28 novembre 2018

## DELIBERATION 005-2018/2019 DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ISTIA

Le Conseil d'École de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers, réuni le 28 novembre 2018, a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande de déclassement de matériel.

Pour le Directeur et par délégation,  
La directrice de l'administration et  
des services

**Agnès LAFON-DELPIT**  
Directrice de l'Administration  
et des Services

Agnès LAFON-DELPIT

